

**SEMINAIRE « NUMÉRIQUE : INVESTIR AUJOURD'HUI  
POUR LA CROISSANCE DE DEMAIN »  
JEUDI 10 SEPTEMBRE 2009 - PARIS  
Synthèse des travaux de la matinée**

**9h00 – Ouverture de la matinée par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**  
**Secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique**

Messieurs les Premiers Ministres, Madame et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs,

L'honneur me revient d'ouvrir ce séminaire, aussi prestigieux qu'il est important. Le Premier Ministre François Fillon, qui viendra clore nos débats et à qui nous remettons nos travaux, m'a confiée l'organisation d'une journée dont je sais que la liste des participants montre, à elle seule, combien elle était attendue.

Permettez-moi pour commencer de saluer les deux co-présidents de la « Commission sur les priorités stratégiques d'investissement et l'emprunt national », les Premiers Ministres Michel Rocard et Alain Juppé, qui veilleront ce matin sur nos débats.

La présence de ces deux autorités tutélaires n'a rien de fortuit ; c'est un choix de méthode, au moment où s'engage un débat public majeur. Notre séminaire doit en effet d'abord contribuer le plus utilement possible aux travaux de la Commission, en identifiant devant ses co-présidents ce qui, dans le numérique, pourrait être l'objet d'investissements prioritaires.

Ensuite, il m'a semblé important que nos travaux contribuent à une réflexion sur la société nouvelle. J'ai en effet la conviction, je vais en dire quelques mots, que l'investissement national dans le numérique ne se résout pas seulement à encourager financièrement un « secteur » particulier de l'activité économique, si prometteur soit-il. Il s'agit en réalité d'un choix social bien plus vaste, qui dépasse absolument les limites d'un secteur économique donné.

Lorsque le Président de la République a lancé pour la première fois la réflexion sur l'emprunt national, et que chacun des membres du gouvernement a esquissé les pistes d'investissement les plus opportunes, plusieurs des suggestions comportaient un volet numérique. Les équipements et les services numériques sont diffus ; ils sont employés désormais dans tous les domaines d'activité et ils sont toujours au rendez-vous de l'innovation. De sorte qu'il fallait mettre de la lisibilité et de la cohérence dans l'ensemble des pistes d'investissement.

C'est ce que le Premier Ministre m'a invitée à faire avec vous aujourd'hui, à la faveur de débats qui seront ordonnés selon les trois axes du développement de l'économie numérique, tels que s'y consacre mon Secrétariat d'État. Ces trois axes sont celui des infrastructures et des réseaux, puis celui des équipements et des outils, et celui, enfin, des contenus et des usages.

Cet axe des contenus et des usages, j'ai choisi d'en faire la base du triangle numérique et le cœur de nos missions, parce qu'il est en réalité la fin, le but véritable des infrastructures et des équipements. Les réseaux transmettent des contenus ; les outils rendent possibles des services ; les équipements sont destinés à des usages. Ce sont eux, les contenus et les usages, qui sont aujourd'hui massivement répandus, et ce sont eux qui façonnent à bien des égards la société nouvelle.

J'en donne quelques exemples, rapidement.

Un premier exemple, qui est malheureusement d'actualité, celui de la recherche d'emploi. Aujourd'hui, en France, au moment même où nous sommes tous engagés dans une lutte contre le fléau du chômage, il faut bien comprendre que les recherches d'emploi se font majoritairement sur Internet.

Les chiffres sont éloquentes : 80% des recherches se font en ligne, et le site le plus fréquenté, celui de Pôle Emploi, reçoit désormais près de 25 millions de visites mensuelles : le mois dernier, 9 millions de nos concitoyens l'ont consulté. Du coup, au risque sinon d'une « double peine » sociale, il est évidemment impératif que les demandeurs d'emploi soient équipés, qu'ils aient accès aux réseaux et surtout, qu'ils sachent en faire usage.

Un autre exemple, dont nous parlerons sans doute aujourd'hui, celui de la dématérialisation des services, qu'ils soient ceux des entreprises ou ceux de nos administrations.

Voilà qui représente des gains considérables en termes de simplification, de coûts et de déplacements (c'est-à-dire aussi de fatigue et d'empreinte carbone !) ; et voilà qui représente, avec l'ensemble des services d'aide ou de travail à distance, un gisement d'emplois.

Parce que je parlais de la société nouvelle, je voudrais dire un mot de la génération qui vient d'accéder au monde du travail ou qui grandit encore dans les écoles et les Universités. Il s'agit des enfants et des jeunes adultes nés à la fin des années 1970 et jusqu'au milieu des années 1990. Il y en a dans la salle, déjà.

Des gens qui ont une petite vingtaine d'années et qu'on appelle les « digital natives », les « natifs numériques ». Des jeunes gens qui sont nés avec un ordinateur, qui ont grandi avec les outils numériques, les téléphones portables, les réseaux sociaux. Les adolescents, aujourd'hui, manipulent tous les jours un ordinateur, un téléphone portable ils envoient des vidéos et des SMS à leurs camarades, et ils se servent de messageries instantanées. Ils ont, dans l'ensemble de ces activités, une pratique des réseaux qui était parfaitement étrangère à la génération précédente.

Cette forme particulière de socialisation, qui exploite les ressources nouvelles des équipements numériques, n'est en rien cantonnée à la seule sphère des loisirs. De manière bien plus large, elle affecte profondément le rapport au travail, aux liens amicaux et familiaux, à l'apprentissage. Les cadres de demain, les fonctionnaires de demain, les entrepreneurs et les salariés seront tous des natifs numériques. Ils seront donc aussi des consommateurs d'un genre différent, tout comme ils seront, dans l'entreprise notamment, des salariés différents.

L'utilisation ordinaire des outils numériques de communication influence leur manière de travailler, qui est plus réticente devant les circuits hiérarchiques, plus portée vers le travail collectif, qui sépare de manière peu hermétique les sphères privée et professionnelle, ou bien encore, qui fait un usage très souple, très plastique, des outils numériques.

Nous travaillons aujourd'hui pour l'avenir proche ; nous voulons investir en favorisant des leviers de bien-être et d'enrichissement pour notre pays ; nous voulons que les investissements nationaux d'aujourd'hui favorisent la génération de nos enfants.

Pour chacune de ces raisons, il est absolument nécessaire que nous prenions en compte cette transformation des mœurs et des usages.

Le numérique, ce n'est pas le futur d'une modernité aussi lointaine que fictive. Il est notre actualité. Notre actualité sociale et notre actualité industrielle. Et cette actualité, il faut la soutenir, c'est-à-dire justement lui donner un avenir.

Comment ? C'est la question du jour !

Les intitulés des trois tables rondes indiquent déjà, sinon des réponses, au moins des pistes.

La première table ronde, sous la présidence de Michel MERCIER, redira je l'espère cette évidence que le gouvernement sert sans réserve : il faut équiper l'ensemble des territoires de notre pays. Si Internet est désormais l'outil d'un lien social, s'il fabrique à sa façon du lien social, alors nul ne doit être empêché d'y accéder. Nous ne créerons pas de territoires d'abandon ! Le très haut débit est un objectif au service duquel nous mettons désormais des outils législatifs ; il faut mener ce chantier à son terme.

Il faut le faire de telle sorte que les trois axes du développement numérique soient solidement établis.

Ils le seront, en France, si le développement de nos entreprises et de nos services numériques y est judicieusement encouragé. Comment ? Dans quelles conditions ? Ce sont les questions qui occuperont la table ronde présidée par Hervé NOVELLI. Nous avons des atouts à faire valoir, nous avons une filière du logiciel qui a une notoriété internationale, qui est souvent convoitée et qu'il faut aider, comme nous avons pu commencer à le faire grâce au volet numérique du plan de relance.

Si cette filière, qui a vocation à être un levier pour l'ensemble de notre économie, trouve les modèles de développement qui lui conviennent, alors nous pourrions encourager les nouveaux usages et promouvoir les contenus. Ceux dont la table ronde que préside Frédéric MITTERRAND nous rappelleront qu'ils ont déjà, aujourd'hui, une importance patrimoniale décisive. L'économie de la connaissance, comme l'on dit ; l'économie de la culture, comme l'on dit aussi, sont des économies qui se développent aujourd'hui numériquement, au travers d'usages et de contenus artistiques ou savants qu'il nous revient de protéger et de valoriser.

Là encore, les pistes de l'investissement devront être creusées.

Mais je ne veux pas retarder davantage le début de ces travaux. Je les déclare ouverts, et je cède la parole à Paul HERMELIN, qui va nous dire à son tour l'importance de cet investissement numérique national et la manière dont d'autres pays que le nôtre sont aujourd'hui engagés dans un effort semblable et tout aussi porteur.

## **9h15 – Intervention de Paul HERMELIN** **Directeur général de Cap Gemini**

Cap Gemini est une société française créée en 1967 à Grenoble. Son principal client est l'administration, qui représente 30 % de notre chiffre d'affaires. Notre activité est éminemment contra-cyclique. Nous sommes particulièrement présents dans le domaine de la sécurité.

Les TIC sont un facteur fondamental pour la productivité et pour la compétitivité des entreprises. L'informatique est également un élément dynamique de la création de nouveaux produits, comme l'iPhone. Les TIC ont également d'autres usages inattendus. Les Touaregs l'utilisent pour connaître le degré des maturations des végétaux lorsqu'ils déplacent leurs troupeaux.

Les investissements dans les TIC ont un impact positif sur la productivité trois fois supérieur aux investissements hors TIC. Une hausse de 10 points du taux de couverture Internet génère 1,3 point de croissance supplémentaire.

Les TIC ont par ailleurs un effet positif sur l'emploi. 20 milliards d'euros d'investissement dans les TIC créent 800 000 emplois supplémentaires, contre 200 000 pour un investissement équivalent dans les BTP.

En matière de TIC, les enjeux sont les suivants. Il faut garantir un accès à Internet partout disponible et en permanence. L'interactivité numérique entre le fournisseur du service et ses clients se développe largement. En Suède, les déclarations de revenus s'effectuent sur téléphone mobile

La technologie évolue en permanence et apporte de réelles révolutions. A l'avenir, le point d'accès principal à l'Internet sera davantage le mobile plutôt que le PC. Le développement des compteurs intelligents dans le domaine de l'énergie est une autre des révolutions apportées par les TIC.

A mon sens, il faut repenser le service public en tenant compte de leurs besoins, tant pour la santé que pour l'éducation. Ce dernier domaine va être totalement chamboulé par les TIC. Chez Cap Gemini, le e-learning s'est fortement développé.

Un travail important est actuellement mené sur les réseaux intelligents (régulation du trafic, gestion de l'énergie dans la ville notamment). La France doit prendre part à ce mouvement.

Certaines entreprises sont à la traîne en matière d'équipement en TIC. Il faut les aider à s'équiper.

## **9h30 – 11h00 - Table ronde « Infrastructures et réseaux : assurer le développement de l'ensemble de nos territoires grâce aux réseaux et aux services numériques »**

*Sous la présidence de Michel MERCIER,  
Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire*

Participants :

- Daniel FAVA, Président de l'Association des Fournisseurs d'Accès et de Services Internet (AFA) ;
- Yves GASSOT, Directeur général de l'Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe (IDATE) ;
- Yves le MOUEL, Directeur général de la Fédération Française des Télécommunications ;
- Jacques PELISSARD, Président de l'Association des Maires de France (AMF) ;
- Bruno RETAILLEAU, Sénateur de Vendée ;
- Augustin de ROMANET, Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Jean-Ludovic SILICANI, Président de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP).

### **Introduction de Michel MERCIER**

Le développement d'infrastructures a été par le passé un facteur de développement de notre pays (ferroviaire, canaux par exemple). De la même manière, le développement des infrastructures numériques sera source de croissance pour l'avenir. Qui plus est, les entreprises du secteur d'activité des TIC sont parmi les plus créatrices d'emploi en France.

Pour nos concitoyens habitant en zone rurale, le numérique est un facteur de désenclavement et permet un accès à de nouveaux services.

En France, seuls 25 000 foyers français sont équipés de la fibre, contre 1,5 million en Europe. Quelle politique faut-il engager pour développer le déploiement de la fibre optique ? Comment éviter une France à deux vitesses en matière d'accès aux TIC, alors qu'un Français sur quatre habite en zone rurale ?

Un fonds d'aménagement numérique a été proposé lors de l'examen au Sénat de la proposition de loi relative à la fracture numérique pour la couverture du territoire en très haut débit. La manière dont sera financé ce fonds est actuellement débattue. J'ai pour ma part proposé qu'il fasse partie des priorités de l'emprunt national.

Je laisse la parole à Jacques PELISSARD pour qu'il puisse exprimer les besoins des territoires et notamment des communes en matière de réseaux numériques.

## **Jacques PELISSARD**

L'accès au haut et au très haut débit à Internet est essentiel notamment pour l'accès aux services publics – dans un contexte de réduction des services publics physiques dans les petites communes – et pour le développement économique de nos entreprises.

Alors que 10 % de la population ne reçoit que des débits inférieurs à 2 mégabits, la généralisation sur le territoire du très haut débit est donc une priorité.

Le fonds d'aménagement numérique proposé au Sénat lors de l'examen de la proposition de loi relative à la fracture numérique est une démarche adaptée, mais il faut à présent trouver des financements. En effet, le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire nécessite un investissement de plusieurs dizaines de milliards d'euros. L'AMF souhaite dès lors qu'il y ait égalité de traitement entre les territoires en matière d'accès à l'Internet à très haut débit.

## **Daniel FAVA**

Le très haut débit est une opportunité pour les fournisseurs d'accès à Internet de participer à la réduction de la fracture numérique et à l'augmentation de la compétitivité du territoire. Le très haut débit est également un enjeu de marché.

En France, 250 000 personnes bénéficient d'un accès au très haut débit. Ce chiffre est en croissance constante. Le développement du très haut débit est particulièrement utile du fait de l'évolution d'usages (contenus vidéo, télévision haute définition, e-learning, imagerie médicale par exemple) particulièrement gourmands en débit. La capacité des réseaux ADSL arrive à saturation. Il apparaît donc qu'il existe un réel marché pour le très haut débit. S'agissant du cadre juridique, la Loi de modernisation de l'économie a permis d'instaurer le principe de mutualisation des réseaux.

## **Yves le MOUEL**

Les projets sur lesquels investissent les opérateurs de télécommunications doivent être rentables à un horizon raisonnable. A court terme, je pense qu'il faut poursuivre le déploiement de l'ADSL dans les zones non-couvertes actuellement. Ainsi, en dehors des zones denses, les opérateurs sont prêts à déployer la fibre optique dans tous les répartiteurs et les sous-répartiteurs, moyennant un accompagnement financier des pouvoirs publics. La desserte finale des usagers constituera une deuxième étape, à plus long terme.

## **Yves GASSOT**

En 2008, le taux d'accès au haut débit était de 93 % des foyers en Europe. Les débits inférieurs à 2 mégabit comptent pour 10 % de ce chiffre (contre 10 % pour les débits dépassant les 8 mégabits).

S'agissant des initiatives prises au plan international pour le développement du haut débit, les Etats-Unis ont bâti un plan prévoyant notamment un investissement de 7,2 milliards de dollars. Pour sa part, le plan australien table sur un investissement de 20 milliards d'euros pour la fourniture à l'ensemble des habitants d'un accès à 100 mégabits.

D'autres pays ont initié une démarche similaire, notamment la Grèce (investissement supérieur à 2 milliards d'euros), l'Allemagne (74 % de la population couverte d'ici 2014 par un débit supérieur à 50 mégabits), la Grande-Bretagne, la Finlande, Singapour.

A mes yeux, la priorité pour l'Europe d'ici à 2015 est de déployer le très haut débit dans l'ensemble des grandes agglomérations. Dans sa réflexion, la France ne doit pas mettre de côté l'Internet mobile. L'investissement public doit avoir un effet de levier sur les investissements privés et non pas déresponsabiliser les opérateurs privés.

### **Jean-Ludovic SILICANI**

L'économie numérique représente plus de 100 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an en France, 300 000 emplois et plus de 5 % du PIB français. C'est la raison pour laquelle le développement du très haut débit fixe et mobile constitue un enjeu majeur pour la décennie à venir.

Pour permettre le développement rapide du très haut débit, il faut mettre en place un cadre juridique libérant l'investissement, faciliter l'entreprise privée et mobiliser des moyens publics.

Un cadre juridique sur la fibre optique en zone 1 (très dense) devrait entrer en vigueur avant la fin de l'année. En zone 2 (semi-dense), l'Etat pourra prendre le rôle de co-investisseur avisé aux côtés des opérateurs. Un investissement public pourrait également être opéré au plan local par le biais de sociétés d'économie mixte. Dans les zones 2 (semi-dense) et 3 (peu dense), l'investissement public (co-investissement en zone 2, subvention en zone 3) ne devrait pas poser de problèmes majeurs vis-à-vis de Bruxelles, à l'inverse de la zone 1. Il est important de noter que la frontière entre les zones 2 et 3 ne peut être déterminée a priori.

L'ARCEP communiquera ses recommandations d'ici à la fin de l'année. La définition des outils juridiques dans les trois zones ne doit pas mener à un déploiement entièrement séquentiel. Si le déploiement de la fibre commencera naturellement par les zones les plus denses, il est essentiel de travailler dès à présent aux conditions du déploiement sur l'ensemble du territoire.

### **Augustin de ROMANET**

Les pouvoirs publics nous ont demandé de travailler sur le développement des usages, des technologies innovantes et des infrastructures. Nous avons constitué 800 cyber-bases et pris part à 100 projets territoriaux de haut débit. Nous avons permis de financer 750 millions d'euros de travaux pour le déploiement du haut débit.

En 2004, les collectivités locales ont été autorisées à devenir opérateurs de réseaux. La politique publique menée dans le cadre du haut débit présente un bilan positif, qui a permis la structuration d'un marché et la diminution des zones blanches. 70 % des ménages français sont connectés au haut débit.

La politique publique menée pour le haut débit n'est pas nécessairement reproductible pour le très haut débit. Les enjeux financiers ne sont pas les mêmes (2 milliards d'euros pour le haut débit, 40 milliards d'euros pour le très haut débit). Les financeurs privés de très long terme ne sont pas légions. Les collectivités locales ont peu de moyens.

Je pense que les réseaux d'initiative publique ont fait leur preuve et doivent être conservés dans le cadre du très haut débit. Le déploiement du très haut débit ne posera pas de problème dans les zones très denses – puisque ce dernier sera rentable pour les opérateurs – et dans les zones peu denses.

En l'absence de rentabilité financière dans ces zones peu denses, le déploiement du très haut débit s'effectuera par l'intervention financière publique.

En revanche, le déploiement du très haut débit sera plus complexe pour la zone 2 (zone semi-dense). Parmi nos pistes de réflexion, nous envisageons la création d'un opérateur mutualisé, dans lequel les opérateurs et la CDC seraient investisseurs. Cette solution permettrait de mutualiser les investissements et d'éviter les doublons, ce qui serait bénéfique pour le déploiement du très haut débit, y compris pour les opérateurs.

### **Bruno RETAILLEAU**

La démographie et la productivité sont deux leviers de croissance essentiels. Toutes les études et l'examen des faits montrent que le développement des TIC a un impact positif sur la productivité et la croissance.

Si nous laissons aux opérateurs la responsabilité du fibrage, 60 % de la population française ne sera pas équipée. Nous ne pouvons pas laisser la population rurale à l'écart de l'accès au très haut débit.

Dans le cadre du projet de loi sur la fracture numérique, nous avons voulu éviter deux écueils. Taxer d'emblée les opérateurs les découragerait d'investir. Leur proposer des subventions généreuses les encouragerait à faire financer intégralement le déploiement du très haut débit par les pouvoirs publics.

L'objectif retenu en matière de déploiement du très haut débit – qui sera nécessairement multimodal - est la fourniture à 100 % de la population d'un accès à très haut débit.

La définition des trois zones qui a été retenue fait consensus. Dans la zone 1, il faut toutefois veiller à ce que ne se constitue pas de situation de monopole. Le déploiement dans la zone 2 s'effectuera sur un mode coopératif et par le biais de réseaux mutualisés. Dans la zone 3, l'investissement public sera prépondérant.

**11h00 – Intervention de Michel ROCARD**  
**Ancien Premier ministre, co-président de la Commission  
chargée d'identifier les priorités de l'emprunt national**

Je n'appartiens pas à la génération informatique. J'étais venu à ce séminaire pour apprendre ! Pour autant, l'apport du très haut débit en matière d'interconnexion des entreprises ou de continuité des services publics m'apparaît patent.

En tant qu'ambassadeur de France pour les négociations polaires, j'ai constaté que le Groenland a été le premier pays à équiper la totalité de sa population en haut débit. Passer en cinquante ans de la chasse au phoque à un équipement haut débit pour tous est une merveille socioculturelle. Cela me laisse à penser que le très haut débit est un enjeu majeur pour la France.

J'ai bien compris que vous vouliez de l'argent pour le déploiement du très haut débit ! Je tiens toutefois à souligner que le grand emprunt ne pourra pas être grand par le montant, car les finances publiques ne le supporteraient pas. L'idée d'un emprunt exceptionnel vise à compenser les manques d'investissements dus à une politique « à l'économie » (ne pas réaliser d'économies sur la dette, les salaires de fonctionnaires, les dépenses ayant un appui électoral important, mais sur l'investissement, comme la recherche scientifique, le savoir, l'innovation) pendant des dizaines d'années.

Le grand emprunt devra être unique. La concurrence entre les solliciteurs de financement est grande. La croissance verte nécessite par exemple un appui financier important. Par ailleurs, les Français vivent mal le mauvais classement des universités françaises, tout comme la perte par la France d'un quart de sa part de marché dans l'Union européenne. Le non-matériel est un autre domaine qui aurait bien besoin de moyens financiers.

Nous avons engagé un travail de recensement des domaines qui doivent être financés par l'emprunt, un travail particulièrement complexe.

## **11h15 – 12h45 - Table ronde « Logiciels et services : renforcer la compétitivité des entreprises françaises »**

*Sous la présidence de Hervé NOVELLI, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation, auprès de la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi*

Participants :

- Laure de LA RAUDIERE, Députée d'Eure-et-Loir ;
- Didier LAMOUCHE, Président directeur général de Bull ;
- Pierre-Marie LEHUCHER, Directeur général de Berger-Levrault ;
- Jean-Hervé LORENZI, Président du Cercle des Economistes ;
- Eli NOAM, Professeur à la Columbia Business School ;
- Marc SIMONCINI, Président directeur général de Meetic ;
- Henri VERDIER, Président de Cap Digital ;
- Hervé YAHI, Président directeur général de Mandriva.

### **Hervé NOVELLI**

Meetic a été créé en 2001 et développe un chiffre d'affaires de plus de 130 millions d'euros. Quelle est la raison pour laquelle les grands acteurs des TIC sont américains et comment faire en sorte que les entreprises françaises deviennent des leaders mondiaux ?

### **Marc SIMONCINI**

La valeur, ce sont les services et les contenus. Il faut prendre garde en n'investissant que dans les infrastructures, investir ici pour créer de la valeur ailleurs.

Pour qu'un réseau crée de la valeur, des services doivent être associés à ces réseaux. Meetic est le leader mondial dans son domaine d'activité, à égalité avec Match.com. En tant qu'acteur européen, Meetic a dû franchir certains obstacles que n'avait pas Match.com. Le marché américain compte 250 millions de personnes parlant la même langue et ayant la même monnaie. A l'inverse, Meetic a dû développer 16 sites en Europe dans 13 langues et est confronté à 6 monnaies différentes.

S'il n'est pas envisageable de supprimer tous les obstacles existant en France, il me semble possible d'agir sur certains leviers : augmenter les budgets de R&D, accroître encore l'esprit entrepreneurial, déréguler les marchés économiques européens, faire progresser la connaissance de langues et de cultures étrangères – la France étant le 119<sup>ème</sup> pays au Monde dans la maîtrise de l'anglais.

### **Eli NOAM**

L'administration Bush a augmenté son investissement dans le domaine des TIC, action qui devrait être prolongée par l'administration Obama. Contrairement aux poncifs sur le fait que les Etats-Unis sont un pays ultralibéral, le gouvernement américain a souvent aidé financièrement les petites et moyennes entreprises. Par exemple, la NASA doit dépenser 4 % de son budget pour aider les petites et moyennes entreprises.

La Harvard Business School a montré dans une étude que le soutien public au R&D est utile au développement des petites et moyennes entreprises. Pour autant, cette étude a affirmé qu'il n'y avait pas de lien établi entre le montant de la subvention et niveau de développement de l'entreprise aidée.

Il ne faut pas nécessairement aider les meilleurs projets, qui trouveront aisément des financements privés, mais ceux qui ont peu de chance de trouver des financements et qui sont susceptibles d'avoir des externalités positives importantes

Le Gouvernement a mis en place un appel à projets, géré par le Ministère du commerce et celui de l'Agriculture. Ce plan visait à développer la connectivité des zones rurales ou peu riches. Les grandes entreprises de télécoms n'ont pas sollicité de financements en raison des contraintes trop importantes qui y étaient associées.

Par ailleurs, l'Etat dispose d'un plan haut débit, pour rattraper le retard pris par les Etats-Unis dans ce domaine. Des financements vont être attribués pour promouvoir le haut débit dans les zones non connectées.

### **Hervé NOVELLI**

Quels seraient les outils permettant de créer des champions français dans les TIC ?

### **Hervé YAHY**

Il y a 2 500 éditeurs de logiciels français, dont 800 de plus de 12 salariés. Le premier éditeur – Dassault Systèmes – réalise un chiffre d'affaires d'1,3 milliard d'euros. 75% du chiffre d'affaires logiciel en France est accaparé par trois acteurs, chiffre qui était moins élevé auparavant. Si certains grands acteurs français ont la taille nécessaire pour exporter, tel n'est pas le cas de tous les acteurs français. Dans la réflexion sur le grand emprunt, il faut savoir si l'ambition est de sauvegarder les entreprises existantes ou d'innover.

Mandriva est le quatrième éditeur mondial Linux, qui est un marché contra-cyclique en forte croissance. Nous assistons à une bataille planétaire sur les systèmes d'exploitation multi-appareils. Avec Android et Chrome, Google tente de s'imposer sur ce marché. Je pense que nous avons les moyens d'exister sur ce marché. La sécurité est également un domaine d'activité sur lequel les entreprises françaises peuvent se développer, tout comme le « *cloud computing* ».

### **Laure de LA RAUDIERE**

Je pense que nous pouvons créer des champions français au plan international, en nous concentrant dans les financements du grand emprunt sur les applications pointues sur lesquelles la France est déjà forte. Je pense notamment aux logiciels embarqués, au *serious gaming* ou à la e-santé. Nous avons beaucoup de talents en informatique en France. Il n'y a donc pas de raisons que nous ne parvenions pas à créer des champions internationaux.

Il me semble qu'il faut également agir pour éviter que les entreprises prometteuses soient vendues à des acteurs américains. L'Etat a un rôle à jouer dans ce domaine. Je ne peux que regretter que Business Object ait perdu sa nationalité française.

Au-delà de la question du soutien financier aux entreprises des TIC, il faut également agir sur leur environnement et constituer des clusters.

Les fonds dégagés par le grand emprunt doivent être dépensés à bon escient, dans des secteurs bien identifiés. Un fonds sectoriel dédié aux entreprises du logiciel me semble nécessaire. Son usage doit être contrôlé. L'association d'un financement privé et public peut permettre aux entreprises des TIC de se développer, grâce à un effet de levier.

### **Didier LAMOUCHE**

Le nom de Bull présentait une connotation négative jusqu'à récemment. C'est moins le cas actuellement. L'industrie informatique a plus de 70 ans. Seules deux entreprises présentes au début de l'informatique ont survécu : IBM et Bull. La moitié du chiffre d'affaires de Bull provient des services, la deuxième moitié étant apportée par nos activités dans le design de serveurs et d'infrastructures. Nous nous sommes focalisés sur la simulation numérique, un créneau porteur. En cinq ans, Bull a intégré le trio de tête de ce marché (10 % de parts de marché) en étant présent dans 15 pays.

Le développement des infrastructures (terminaux d'accès, réseaux, centrales numériques informatiques) est une source d'une productivité accrue. Le rôle joué par les centrales numériques informatiques est mal connu en France.

En matière d'infrastructures se profile une rupture : le développement des grandes centrales numériques distribuées sur le territoire (le *cloud computing*). Le grand emprunt peut permettre aux entreprises françaises – comme le font des entreprises comme Google – d'investir dans ce domaine.

### **Henri VERDIER**

Pour retrouver une croissance durable, il est clair que les entreprises françaises doivent se positionner sur des créneaux porteurs. Le numérique en est un. Trois secteurs présentent un potentiel de croissance important, les contenus, l'Internet mobile et l'Internet des objets, et dans lesquels aucun leader mondial ne s'est affirmé.

Je pense qu'il est désormais plus simple qu'auparavant de créer une entreprise. Ce qui importe surtout en France aujourd'hui, c'est de soutenir le développement d'écosystèmes de la croissance. C'est l'ambition poursuivie par la politique des pôles de compétitivité. L'achat public et l'accès aux grands comptes sont également des manières d'aider les entreprises à se développer.

La France peut et doit imaginer les futures utilisations du numérique : la ville durable, la maison intelligente, les transports intelligents, la e-santé, les « green-techs ».

### **Hervé NOVELLI**

La France est au 114<sup>ème</sup> rang mondial en matière de lourdeur des tâches administratives pour les entreprises. Il y a donc un travail important à mener pour alléger ces contraintes. Ce travail nous l'avons déjà commencé, avec par exemple la dématérialisation des procédures à l'export.

### **Pierre-Marie LEUCHER**

Le développement de l'e-administration est un vecteur majeur d'amélioration de la compétitivité de la France. Nous avons beaucoup progressé dans ce domaine. Le site Net.entreprises rend des services importants aux PME. Les téléprocédures se sont développées. Pour autant, il faut encore franchir plusieurs étapes : l'archivage électronique et l'identification électronique.

### **Hervé NOVELLI**

Le numérique peut accélérer fortement la simplification des tâches administratives. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, nous avons atteint le nombre de 200 000 auto-entrepreneurs en France grâce en partie à la possibilité de se déclarer sur Internet. Près de 80% des auto-entrepreneurs utilisent cette faculté, ce qui explique le succès du nouveau régime. Ce résultat est très prometteur et nous devons poursuivre cette démarche. Nous allons créer un portail unique de la création d'entreprise d'ici la fin de l'année. Le grand emprunt pourrait nous permettre de basculer à l'ère des procédures entièrement dématérialisées et d'alléger ainsi le fardeau administratif des entreprises.

### **Jean-Hervé LORENZI**

Je voudrais émettre quelques observations. Notre pays a perdu l'habitude depuis une dizaine d'années d'anticiper notre avenir. Tous les économistes s'accordent pour dire que les TIC jouent un rôle prépondérant dans la productivité.

Selon moi, la France a deux problèmes particuliers : un problème de productivité né il y a dix ans et une population marginalisée importante.

Au cours des vingt dernières années, j'ai pu observer que les seules interventions publiques efficaces sont celles qui sont concentrées et qui permettent un effet de seuil.

A titre personnel, je pense qu'il faut faire le pari du développement du réseau de fibre optique, pour désenclaver les populations marginalisées. La Corée a décidé de déployer la fibre optique sur l'ensemble du territoire, pour un investissement de 17 milliards d'euros (dont 5 % de financements publics). A mes yeux, la méthode de déploiement de la fibre optique est plus importante que les chiffres.

**12h45 - Conclusion de la matinée par Alain JUPPE**  
**Ancien Premier ministre, co-président de la Commission  
chargée d'identifier les priorités de l'emprunt national**

Vos débats et les nombreuses discussions que j'ai eues avec toi, Nathalie, m'ont fait partager la conviction suivante : numérique et écologie, même combat ! Je pense en effet qu'il existe une synergie très forte entre ces deux domaines. Le numérique a un rôle prépondérant à jouer dans des domaines comme la recherche d'une efficacité énergétique accrue, les transports intelligents ou la modification du rapport au travail ou à l'administration.

S'agissant du grand emprunt, la situation des finances publiques reste difficile et doit faire l'objet d'une attention particulière. Le grand emprunt va devoir cibler ses financements sur quelques projets prioritaires et auxquels le financement permettrait d'atteindre une taille critique.

Le grand emprunt n'est pas un emprunt comme les autres. Les emprunts classiques de l'Etat (155 milliards d'euros cette année) servent à financer le déficit, la dette et les dépenses courantes. Nous ne financerons pas les dépenses de fonctionnement ou récurrentes par le biais du grand emprunt. L'Etat ne consacre qu'1,8 milliard d'euros en investissement, parmi des dépenses totales de 350 milliards d'euros.

S'il faut stimuler la croissance il ne faut pas stimuler n'importe quelle croissance. Nous voulons que les projets à financer participent de la création d'une croissance différente, qu'elle soit appelée « croissance verte » ou « croissance sobre ».

Je pense que le numérique peut prétendre à un financement par le grand emprunt. Si nous décidons d'investir sur des infrastructures, les infrastructures numériques seront prioritaires.

L'aide au développement des PME innovantes est un autre axe envisageable pour le grand emprunt. Il faudrait également assurer la traçabilité des fonds dégagés par le grand emprunt pour le numérique.

Dans le cadre du grand emprunt, le numérique a toutes ses chances !